



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée Professionnel
Jean Monnet
La fère

La Fère, le 16 juin 2022

Dossier suivi par :
Secrétariat de direction
ce.0020022n@ac-amiens.fr
03 23 56 69 00
Fax : 03 23 56 38 79

Lycée Professionnel Jean Monnet
22, rue d'Aboville
02800 LA FERRE

La Proviseure,

aux

Parents des élèves des classes de Première
Baccalauréat Professionnel du Lycée
Professionnel Jean Monnet

Objet : Inscription pour la rentrée scolaire 2022-2023

Madame, Monsieur,

Afin de nous permettre de répondre aux exigences de recrutement de la rentrée prochaine, nous vous prions de bien vouloir vous présenter, au lycée professionnel, pour l'inscription de votre enfant **le 1^{er} juillet de 8h00 à 12h00**.

Vous devrez vous munir des pièces suivantes :

- L'Exéat (bulletin de sortie fourni par l'établissement d'origine : pour les élèves arrivants d'un autre établissement),
- La photocopie de la carte d'assuré social et de la mutuelle ou le document C.M.U de l'élève,
- La photocopie des certificats de vaccinations,
- 1 photographie récente pour tous les élèves,
- Pour les élèves internes, un chèque d'avance de 80 € libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Professionnel Jean Monnet,
- Pour les demi-pensionnaires, un chèque d'avance de 50 € libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Professionnel Jean Monnet,
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- L'avis d'imposition sur les revenus 2020,
- Tout document justifiant une modification de la situation familiale et/ ou financière,
- Un chèque d'un montant de 10 € pour l'adhésion à la Maison des Lycéens à libeller à l'ordre de la M.D.L du Lycée Professionnel Jean Monnet (facultatif),

Nous vous demandons de télécharger les documents déposés à votre intention par l'établissement et de nous les rapporter le jour de l'inscription :

- Les documents d'infirmerie (fiche infirmerie, fiche d'urgence, fiche de repérage des besoins particuliers et questionnaire médical à remettre sous enveloppe : uniquement pour les mineurs),
- La fiche de renseignements dûment remplie et signée,
- La fiche intendance dûment remplie et signée,
- Les 2 fiches de demande de PFMP,
- L'autorisation d'utilisation de l'image pour la photographie scolaire (14/09/22).

La carte « *Génération Hauts-de-France* », délivrée par le Conseil Régional sera activée après la validation de votre inscription. Si vous l'avez égarée, vous devrez vous rendre sur votre profil, sur le site www.cartegeneration.hautsdefrance.fr pour en faire la déclaration. 5€ vous seront retirés du montant total alloué de 55€. La nouvelle carte vous sera adressée par voie postale dans les 5 à 10 jours.

Pour les transports, les élèves, habitants dans la communauté d'agglomération Chauny/Tergnier/ La Fère, pourront conserver leur carte de bus en faisant une demande de renouvellement sur le site www.bus-tact.fr. La carte sera renouvelée dans un délai de 15 jours. L'abonnement scolaire SNCF devra être téléchargé sur le site cité ci-dessus (une partie devra être remplie par le LP).

Ceux qui n'habitent pas la communauté d'agglomération Chauny/Tergnier/La Fère, devront se rendre sur le site <https://transports.hautsdefrance.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma profonde considération.

La Provisure,

Nathalie MORACCHINI

